



## Crucifères

### Avertissement No 20 – 3 octobre 2014

- État de la situation : gel, thrips et taches alternariennes.
- **Diazinon** : fin de l'homologation de certains produits contenant du diazinon et retrait d'usages.

## ÉTAT DE LA SITUATION

L'automne nous réserve toujours quelques surprises! Après le **gel** qui a endommagé quelques champs de crucifères dans plusieurs secteurs dans la nuit du 19 septembre, des chaleurs nous rappelant l'été sont revenues à la fin de septembre. Ces températures plus élevées ont favorisé la prolifération de certains ravageurs, tels les **thrips**, dans des champs de choux. Des traitements ont alors été faits. Il est fortement suggéré de dépister ses champs de choux quelques jours avant la récolte afin d'intervenir contre les thrips s'ils sont présents, car ces insectes peuvent survivre en entrepôt et continuer de faire des dommages. Enfin, les rosées abondantes et le rafraîchissement des températures ont permis aux **taches alternariennes** de se développer et d'affecter davantage les champs de crucifères.

N'oubliez pas que si vous devez appliquer un pesticide d'ici la récolte, vous devez respecter le délai avant la récolte (DAR) que vous retrouvez sur les étiquettes de chaque produit. Vous pouvez vous référer au [bulletin d'information No 02](#) du 3 juin 2014 ou au site de [SAG pesticides](#) pour obtenir la liste des pesticides homologués pour les crucifères. N'hésitez pas à faire appel à votre conseiller horticole qui pourra répondre à vos questions à ce sujet.

## DIAZINON

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a procédé à une réévaluation complète des insecticides à base de diazinon et a conclu que leur usage devait être discontinué progressivement en raison de risques inacceptables pour la santé ainsi que pour l'environnement. Certains de ces usages concernent les crucifères. Nous vous invitons donc à lire le [bulletin d'information général No 04](#) du 29 septembre dernier.

L'homologation de certains produits contenant du diazinon viendra à échéance en date du 31 décembre 2014.

Puisque les stocks restants de : DIAZOL 50 EC (#LPA 15921) de *Makhteshim Agan of North America Inc.*, PRO DIAZINON 50 EC (#LPA 16518) de *Agrium Advanced Technologies RP Inc.*, et DIAZINON 5G (#LPA 12538) de *Loveland Products Canada inc.* ne pourront être utilisés en 2015, vous pouvez en disposer dès maintenant dans les différents points de collecte de pesticides périmés mis en place par AgriRécup pour l'automne 2014. Vous trouverez toute l'information sur la collecte des pesticides périmés à l'aide du lien suivant : [Collecte de pesticides périmés AgriRécup](#).

Cinq produits à base de diazinon pourront encore être utilisés en 2015. Cependant, leurs modes d'emploi ont été modifiés, notamment en ce qui a trait aux cultures pouvant être traitées, au type d'équipement d'application à utiliser, ainsi qu'aux zones tampons à respecter pour protéger les milieux sensibles. Une mise à jour du bulletin d'information sur les insecticides homologués dans les cultures de crucifères sera faite en 2015 pour tenir compte de ces changements.

**Il sera donc très important de lire attentivement l'étiquette de ces produits avant de les utiliser en 2015, afin de respecter les changements apportés à leur mode d'emploi.**

#### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Pierre Lafontaine, agronome – Avertisseur  
Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL)  
Téléphone : 450 589-7313, poste 223  
Courriel : [p.lafontaine@ciel-cvp.ca](mailto:p.lafontaine@ciel-cvp.ca)

Mélissa Gagnon, agronome – Coavertisseuse  
Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ  
Téléphone : 450 589-5781, poste 5046  
Courriel : [melissa.gagnon@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:melissa.gagnon@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 20 – Crucifères – 3 octobre 2014*